

(1)

( N° 123. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1855.

### NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION, PAR M. DE PERCEVAL.

*Demande du sieur Joseph Louis MERCKELBAGH.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Maestricht, le 15 août 1829. Le 26 octobre 1848, il a contracté un engagement volontaire de huit années au régiment des guides, où il obtint successivement les grades de brigadier et de maréchal-des-logis. Il a négligé, à l'époque de sa majorité, de faire la déclaration prescrite par la loi du 4 juin 1839 et imposée à tous ceux qui, nés dans la partie cédée du Limbourg, veulent conserver la qualité de Belge.

Depuis sept ans qu'il sert dans notre armée, sa conduite a été irréprochable ; il déploie, dans l'accomplissement des devoirs de son service, une intelligence élevée et un zèle soutenu. Tous les certificats émanés de ses chefs lui sont très-favorables.

Le sieur Merckelbagh se trouvant dans le cas prévu par la loi du 30 décembre 1853, votre commission vous propose de lui accorder la naturalisation ordinaire, avec exemption du droit d'enregistrement.

*Le Rapporteur,*  
ARMAND DE PERCEVAL.

*Le Président,*  
LOUIS JULLIOT.